



La culture des courgettes sera-t-elle interdite dans la vallée des Jalles, principale zone de maraîchage de l'agglomération ?

C'est une hypothèse que n'écarte pas le préfet Pierre Dartout. Le représentant de l'Etat vient d'écrire aux maraîchers du secteur pour leur rappeler que toutes les cucurbitacées mises sur le marché doivent être au préalable analysées.

En août 2015, du dieldrine - pesticide pourtant interdit depuis 1972 en France - avait été retrouvé dans un lot de courgettes cultivées dans la vallée des Jalles et vendu sur un marché. Depuis, 126 parcelles de la zone maraîchère ont été passées au crible par les services de l'Etat. Des traces de dieldrine et de chlordane y sont toujours présentes.

Agriculteurs bio inquiets

Face à cette situation, les agriculteurs ont trois options : soit abandonner la culture des courgettes, soit continuer mais en finançant à leurs propres frais les contrôles sur les cucurbitacées avant leur mise sur le marché, soit passer à la culture hors sol, ce qui évite les problèmes de pollution par la terre. Le sujet divise la profession, certains estimant que la demande du préfet est disproportionnée par rapport aux risques sur la santé humaine, d'autres au contraire acceptant ces nouvelles normes.

Les maraîchers certifiés en agriculture biologique sont particulièrement inquiets. La présence de pesticides dans leurs cultures peut leur faire perdre leur agrément. Si le préfet prend un arrêté interdisant la culture des courgettes, la Confédération paysanne a annoncé qu'elle l'attaquera devant le tribunal administratif. •

Photo : La culture en terre des courgettes pourrait disparaître dans l'agglomération © ARCHIVES S.LARTIGUE / SUD OUEST